

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Accord-cadre n°PA_2026-087

**Mise à disposition d'un outil d'élaboration, de conception et de diffusion
d'un panorama de presse électronique personnalisé pour l'Institut
national du service public (INSP)**

MARCHE DE SERVICES

**Marché passé selon la procédure adaptée
Articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique**

SOMMAIRE

Article 1. Objet du marché	3
Article 2. Période de prise en main	3
Article 3. Périmètre des titres de presse traités	4
Article 4. Quantités	4
4-1- Volumes des articles.....	4
4-2- Répartition des articles	4
4-3- Nombre de lecteurs	4
Article 5. Description de la prestation	4
5-1- Recherches d'articles	4
5-2- Alertes	5
5-3- Elaboration du panorama de presse	5
5-4- Insertion de sources extérieures	5
5-5- Mise en forme du panorama de presse électronique	5
5-6- Rapports statistiques	6
Article 6. Formation des utilisateurs et assistance	6
6-1- Formation des utilisateurs.....	6
6-2- Assistance technique et hotline	6
Article 7. Spécifications techniques	6
7-1- Mode d'accès au service	6
7-2- Gestion des droits.....	6
7-3- Interlocuteur dédié	7
7-4- Disponibilité des plateformes et des services.....	7
7-5- Sécurité de la plateforme et protection des données	7
Article 8. Références volontaires à des normes.....	8
8-1- Réglementation	8
8-2- Guides.....	8

Annexe n°1 au CCTP - Titres de presse à fournir

Article 1. Objet du marché

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent **la mise à disposition d'un outil d'élaboration, de conception et de diffusion d'un panorama de presse électronique personnalisé comprenant un outil de veille média et l'accès à une base de presse.**

Cet outil fournira des articles de la presse française nationale, régionale, spécialisée, de la presse internationale, des agences de presse, de la presse en ligne et des « pure players » en vue de la réalisation par le Centre de ressources et d'ingénierie documentaires de l'Institut national du service public (INSP) d'un panorama de presse électronique personnalisé en fonction de ses besoins.

Ce panorama devra être diffusé, notamment par courriel, ou consulté sur des plates-formes de communication. Il doit être accessible pour tous les publics destinataires sur place ou à distance, ainsi qu'être consultable sur support mobile.

L'outil fourni pourra permettre, au minimum, la réalisation un panorama de presse à **parution hebdomadaire** destiné à l'ensemble des élèves et du personnel de l'INSP, reprenant également en partie des articles déjà diffusés supra mais d'autres également. Cette diffusion concerne environ **500 (cinq cents) usagers** avec possibilité d'élargissement.

Il pourra également être prévu que certains destinataires extérieurs à l'INSP bénéficient de cette diffusion, dans les limites définies par le pouvoir adjudicateur et selon les besoins du marché. Le périmètre des bénéficiaires extérieurs sera déterminé par le pouvoir adjudicateur, sans que cette diffusion n'ait vocation à être ouverte de manière générale ou indifférenciée au public.

À titre informatif, dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur pourra solliciter la diffusion restreinte d'articles auprès d'un nombre limité de destinataires (environ une dizaine de personnes), dans une logique de diffusion quotidienne (cf. postes 3.3.1 et 3.4.1 du Bordereau des prix)

Le titulaire s'engage à fournir et à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur l'ensemble de ses sources de presse via une base de données accessible et consultable en ligne.

Article 2. Période de prise en main

Un accès administrateur à la plate-forme sera mis en place par le titulaire dès la notification de l'accord-cadre. Cet accès permettra de définir les rubriques, les alertes et de faire les tests et réajustements nécessaires.

La formation des administrateurs à l'outil se déroulera durant la période de prise en main aux dates et horaires convenus entre les parties tel que mentionné sur le bon de commande.

Il est convenu que les panoramas de presse réalisés à titre expérimental durant cette période de prise en main ne seront pas diffusés ni facturés. Il s'agira de réaliser dans les conditions réelles un produit afin de juger tant de la qualité de la veille, de la maniabilité de l'interface que de la qualité du produit fini.

Article 3. Périmètre des titres de presse traités

Le titulaire s'engage à fournir les principaux titres de la presse française nationale, régionale, spécialisée, de la presse internationale, des agences de presse, de la presse en ligne, des « pure players » des grands magazines d'information, des magazines spécialisés à périodicité variable (hebdomadaire, mensuelle, etc.) dans leurs versions imprimées ou numériques. Il s'engage également à proposer des sources issues de la presse audiovisuelle et radiophonique.

La liste des titres de presse à fournir figure en annexe du présent CCTP, présentée à la fin du présent document. Le titulaire s'engage à fournir au moins **60 %** des titres signalés dans le corpus en annexe au présent CCTP avec présence incontournable dans sa base des titres surlignés **en gras**. L'accès aux bases de biographies SGP, Acteurs Publics et Bulletin Quotidien est souhaité. Le corpus peut évoluer en fonction de la disparition ou de la création de titres de la presse. Le titulaire en informe alors le pouvoir adjudicateur.

Article 4.Quantités

4-1- Volumes des articles

Nombre d'articles sélectionnés avec rediffusion : environ 1000 articles estimatif par an.

4-2- Répartition des articles

Les taux de répartition indicatifs par types de sources sont les suivants :

- 30 % pour la presse quotidienne nationale ;
- 20 % pour la presse quotidienne régionale ;
- 20 % pour les hebdomadaires ;
- 30 % pour les revues spécialisées.

4-3- Nombre de lecteurs

Nombre estimatif de lecteurs : environ 500.

Article 5.Description de la prestation

5-1- Recherches d'articles

L'interface de recherche mise à disposition du pouvoir adjudicateur devra permettre d'effectuer des recherches avancées combinant différents critères de recherche tels que l'usage de mots clés, titre, chapeau, date, sources, l'utilisation des opérateurs booléens de type et, ou, sauf ainsi que d'opérateurs de proximité (adjacence entre autres).

L'aperçu de l'article est gratuit ou à défaut une prévisualisation doit être proposée.

Les champs suivants apparaîtront dans la liste de résultats : titre, auteur, source, date, premier paragraphe ou premières phrases, nombre de mots, mots-clés dans la phrase, résumé et/ou texte intégral.

Une recherche d'antériorité doit aussi être possible sur la base et permettre une recherche de type « articles publiés depuis le... ».

La mémorisation des recherches avec relance des équations préalablement utilisées doit également être possible.

5-2- Alertes

Les fonctionnalités de veille doivent permettre de créer des alertes personnalisées combinant différents critères en fonction des différentes thématiques du panorama de presse. Les alertes pourront être organisées par date, par sources et par thèmes. Jusqu'à 50 (cinquante) alertes différentes doivent être paramétrables.

Ces alertes devront pouvoir être ventilées en fonction de rubriques définies par le pouvoir adjudicateur, qui aura toutefois la possibilité de les modifier à posteriori. Un maximum de 30 (trente) rubriques pourra ainsi être défini.

Les panoramas seront organisés autour de thématiques identifiées, susceptibles d'évoluer en fonction de l'émergence de nouveaux sujets d'actualité. Sur ce point, le titulaire s'engage à ne pas limiter le nombre de rubriques pouvant se substituer aux rubriques existantes.

5-3- Elaboration du panorama de presse

La plate-forme en ligne mise à disposition par le titulaire permettra notamment :

- de réaliser un panorama de presse avec un certain nombre de rubriques prédéfinies avec le titulaire. L'ajout de rubriques ne doit pas entraîner de surcoût pour le pouvoir adjudicateur et doit pouvoir être paramétré par le pouvoir adjudicateur ou par le titulaire, au choix ;
- un accès au texte intégral des articles en provenance de l'éditeur ou conforme au format d'édition et le signalement du lien vers les articles en ligne des sites éditeurs ;
- l'insertion/suppression des articles tout au long de la semaine, au fur et à mesure des alertes, avec conservation du dernier état chargé automatiquement au moment de l'ouverture de la plate-forme ;
- de proposer les articles en différents formats (HTML, PDF) laissés au libre choix du pouvoir adjudicateur. S'il existe, le fac-similé de l'article (PDF éditeur) devra être proposé et son coût précisé ;
- de disposer de fonctionnalités de classement des articles à l'intérieur des rubriques : l'interface doit proposer la possibilité de classement par date puis par source, mais le pouvoir adjudicateur doit pouvoir modifier manuellement et aisément le classement proposé en fonction de la pertinence par exemple. Cet ordre pourra être modifié autant de fois que nécessaire ;
- la sauvegarde des dernières versions en cours d'élaboration du panorama de presse hebdomadaire et au besoin la possibilité de recharger des versions plus anciennes ;
- la re-visualisation et/ou la rediffusion d'un article déjà visualisé sans frais supplémentaire ;

5-4- Insertion de sources extérieures

L'outil doit impérativement permettre d'insérer des documents extérieurs non livrés par le titulaire ou auxquels l'INSP pourrait avoir accès directement. Il peut s'agir de fichiers PDF ou de liens hypertextes de type textes officiels – Sénat, Assemblée nationale, Légifrance, ou des titres de presse ou de revues spécialisées non couverts par le titulaire mais pour lesquels l'INSP a négocié les droits en direct.

5-5- Mise en forme du panorama de presse électronique

Le pouvoir adjudicateur doit pouvoir personnaliser le format de sortie du panorama de presse.

L'outil doit notamment avoir les fonctionnalités suivantes :

- générer automatiquement un sommaire avec accès direct aux articles de presse, soit par liens hypertextes soit par téléchargement des articles au format éditeur (PDF). Une navigation aisée du sommaire vers les articles et un retour des articles vers le sommaire doit pouvoir se faire ;
- réaliser une page de garde ou insérer une page de garde propre au pouvoir adjudicateur dans le respect de la charte graphique de l'INSP ;
- permettre une lecture sur ordinateur (PDF ou texte type Writer ou Word), sur tablette numérique, sur téléphone mobile et une impression papier ;

- l'envoi du panorama devra pouvoir se faire par mail ;
- classer les articles par rubrique ;
- insérer le nom des rubriques ;
- intégrer les images et graphiques associés aux articles dans les contenus diffusés.

Le titulaire s'engage à faire parvenir les articles sur le même format, à respecter l'intégrité, la lisibilité et la mise en forme du contenu. Il devra faire en sorte que ses outils soit compatible avec une lecture au sein de l'INSP. Si une défaillance technique est constatée par le pouvoir adjudicateur, les pénalités décrites à l'article 7-2 du CCAP seront appliquées.

5-6- Rapports statistiques

Le titulaire du marché met à disposition une fonctionnalité de production de rapports statistiques permettant d'analyser l'utilisation et la performance du panorama de presse.

À ce titre, l'outil devra permettre la génération à la demande de rapports statistiques incluant notamment un suivi des indicateurs clés concernant la consommation et la diffusion des articles.

Article 6. Formation des utilisateurs et assistance

6-1- Formation des utilisateurs

Lors de la mise en place de la base, le titulaire s'engage à dispenser une formation adaptée à l'utilisation en toute autonomie de l'outil par l'administrateur de la base selon les modalités renseignées dans le cadre de réponse technique et environnemental.

Une formation pourra également être assurée à la demande du pouvoir adjudicateur pour l'ensemble des utilisateurs, soit un groupe de 12 personnes sur le site du pouvoir adjudicateur (cf. poste 5.1 du Bordereau des prix).

6-2- Assistance technique et hotline

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur un service d'assistance à l'utilisation et au paramétrage de la solution dans les conditions et selon les modalités précisées par le titulaire dans sa réponse au cadre de réponse technique et environnemental.

Article 7. Spécifications techniques

7-1- Mode d'accès au service

Le titulaire devra offrir un accès à une plateforme et une base de données d'articles via internet. Cela doit être possible sous tous les environnements et supports. Les documents seront donc accessibles à partir d'un simple poste informatique doté d'un navigateur internet (Internet Explorer 11 ou supérieur, Mozilla Firefox, Edge, etc.).

L'accès à l'outil de conception sera sécurisé par codes et mots de passe et permettre un usage mutualisé (compte collectif accessible à tous les postes) au sein du service.

À titre estimatif, un groupe de 4 personnes pourra consulter la plateforme et profiter ainsi d'une utilisation simultanée.

7-2- Gestion des droits

Le titulaire s'engage à acquérir les droits d'auteurs et à les reverser aux éditeurs concernés pour une diffusion électronique des articles mis à disposition via sa base de données de presse en conformité avec la législation en vigueur. Les droits des articles sélectionnés par le pouvoir adjudicateur seront ensuite cédés à l'Institut national du service public pour mise à disposition du Panorama de presse sur ses plates-formes de communication.

Un certificat d'acquittement des droits d'auteurs sera mentionné sur les articles.

Le prix de la consultation des documents proposée par le titulaire devra inclure la rémunération des droits d'usages : droit de conservation, de représentation et/ou de reproduction dans la limite du nombre de destinataires prévus (soit 10 destinataires soit 500 et plus).

7-3- Interlocuteur dédié

Le titulaire désigne au sein de ses services, un interlocuteur dédié qui aura la charge du suivi du présent accord-cadre et un interlocuteur technique.

La création, le suivi et l'optimisation des alertes et du rubriquage se fera en collaboration avec l'interlocuteur du titulaire tout au long de l'accord-cadre.

7-4- Disponibilité des plateformes et des services

La plateforme ainsi que les articles mis en ligne devront être accessibles 24h/24, 7j/7.

Les alertes sont émises en continu 7 jours sur 7.

L'assistance en ligne doit être disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h30, hors jours fériés.

Les alertes sont fournies en temps réel sur la plateforme, et selon les choix du pouvoir adjudicateur, certaines peuvent être transmises par courriel.

La réception des alertes et des articles concernés se fera tous les matins sur la plate-forme au plus tard à 8h00.

7-5- Sécurité de la plateforme et protection des données

Le titulaire devra mettre en œuvre l'ensemble des mesures techniques, organisationnelles et fonctionnelles nécessaires afin de garantir la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de la plateforme de diffusion et de consultation du panorama de presse.

En cas d'incident de sécurité, de tentative d'intrusion, de piratage ou de tout autre événement susceptible de compromettre les données, le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de protéger les données et de limiter les impacts de l'incident.

Les documents suivants (*liste non exhaustive*) accessibles à partir du site de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI), servent de référence dans le présent accord-cadre.

8-1- Réglementation

- L'instruction interministérielle N°901 relative aux mesures de protection des systèmes d'information traitant d'informations sensibles non-classifiées de défense de niveau Diffusion Restreinte (DR) <http://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/protection-des-systemes-informations/instruction-interministerielle-n-901/>
- L'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale <http://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/protection-des-systemes-informations/instruction-generale-interministerielle-n-1300-sur-la-protection-du-secret-de-la-defense-nationale/>
- La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE) <http://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/protection-des-systemes-informations/la-politique-de-securite-des-systemes-dinformation-de-letat-pssie/>
- Le référentiel général de sécurité (RGS V2) <http://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/administration-electronique/le-referentiel-general-de-securite-rgs/>

8-2- Guides

- Le guide « Maîtriser les risques de l'infogérance » http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/2010-12-03_Guide_externalisation.pdf
- Les recommandations et bonnes pratiques associées aux sujets ci-dessous : <http://www.ssi.gouv.fr/fr/bonnes-pratiques/recommandations-et-guides/>
- Les guides de bonnes pratiques de la CNIL pour la protection des données à caractère personnel http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_securite-VD.pdf

Annexe n°1 au CCTP - Titres de presse à fournir

Les titres en **caractères en gras** doivent obligatoirement figurer dans la base de données.

20 minutes	Equipe (L')	Mediapart
Acteurs publics + acteurspublics.com + Acteurs publics mensuel	Esprit	Monde (Le) + lemonde.fr + campus
Administration	Express (L') + l'express.fr	Monde diplomatique (Le)
AEF Dépêches	Figaro (Le) + lefigaro.fr + Etudiant	News tank éducation
AFP	Figaro Magazine (Le)	Nouvel Obs (Le)
AJDA	Financial Times	Nouvel économiste (Le)
AJFP	Gazettes des communes (La) + la gazette des communes.com	Ouest France
Alsace (L')	Gestion et finances publiques	Paris Match
Alternatives économiques	Grandes écoles magazine	Parisien (Le) + leparisien.fr
AOC	Horizons publics	Perspectives gestion publique
Bulletin Quotidien	Humanité / Humanité dimanche	Petites affiches
Cahiers de l'éducation	International Herald Tribune	Point (Le) + lepoint.fr
Cahiers de la fonction publique et de l'administration	Jeune Afrique	Politique étrangère
Canard enchaîné	Journal de Paris (Le)	Revue administrative
Capital	Journal des grandes écoles (Le)	Revue française de droit administratif
Challenges	Journal du dimanche (Le)	Revue parlementaire (La)
Civique	Lettre (La)	Revue trimestrielle de droit européen
Courrier international	Lettre du cadre territorial (La)	Semaine juridique (La)
Croix (La) + La Croix.fr	Lettre du secteur public (La)	Spiegel (Der)
Dernières nouvelles d'Alsace	Liaisons sociales	The Conversation
Droit administratif	Liaisons sociales magazine	Tribune (La)
Dépeche (La)	Libération	Télérama
Echos (Les) + les echos.fr	L'Opinion	Un (Le)
Economist (The)	Marianne	Valeurs actuelles